ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 88662

Texte de la question

M. Gérard Charasse attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur une demande des étudiants masseurs-kinésithérapeutes qui souhaitent voir leur diplôme d'État revalorisé. Actuellement, leur cursus est exclu du processus de Bologne. Son intégration permettrait la reconnaissance de toutes leurs années d'études, une revalorisation du diplôme et une prise en compte des stages comme formateurs. Il lui demande à monsieur le ministre de la santé et des solidarités, de prendre les engagements nécessaires à l'intégration du cursus de masseur-kinésithérapeute au processus de Bologne.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées, dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État d'autorisation d'exercer, de la responsabilité du ministère chargé de la santé et, parallèlement, l'attribution par les universités, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, d'un grade licence, master ou doctorat permettant la poursuite éventuelle des études ouvrant des possibilités d'évolution de carrières. Cette réflexion doit prendre également en compte les contraintes statutaires qui régissent les professions de santé. La réflexion est déjà bien avancée pour les professions médicales. À l'issue d'une large concertation, ces travaux ont fait l'objet d'un rapport qui vient d'être remis par le professeur Thuilliez au ministre de la santé et des solidarités et à celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce dispositif devrait pouvoir être effectif au plus tard en 2010 comme le prévoient les accords de Bologne, pour les professions qui adhéreront aux orientations qui seront proposées.

Données clés

Auteur : M. Gérard Charasse
Circonscription : Allier (4e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88662
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2715
Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11399